

SEANCE DU 27 AOUT 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 27 août, le Conseil Municipal de la commune de ROANNES SAINT MARY, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la Mairie, après convocation légale faite le 17 août 2021, sous la présidence de Monsieur Géraud MERAL, Maire.

Etaient présents : Maire : Géraud MERAL - Adjoint : Jean Claude BOURGADE, Michèle FEL, Nathalie SALLARD, – Conseillers : Béatrice JARRY, Nadine AUDOIN, Sylvie CHARMES, Lucienne PUECH LEMAUX, Jean-Pierre MAZEL, Véronique CUISINIER DELISLE, Jean-François CYPPIERES.

Etait représenté : Olivier PARRA, empêché, donne procuration à Jean Claude BOURGADE.

Etaient absents avec excuses : André GASTON, Michel PERRET, Michaël LHERITIER.

Madame Véronique CUISINIER DELISLE a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

DE_2021_039 – BUDGET DE LA COMMUNE – DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES N° DM 2021-001

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les décisions modificatives suivantes :

Budget COMMUNE

Dépenses d'investissement	Opération	Article	Montant
Installations générales, agencement	12	2135	- 7.000 €
Avances versées commandes immo. incorp.	12	238	+ 7.000 €

DE_2021_040 – LOCATION CHAMBRE FROIDE – PARTICIPATION FINANCIERE DE L'A.C.C.A.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Association Communale de Chasse Agréée de ROANNES SAINT MARY souhaite que la moitié des sommes récoltées lors de la location de la chambre froide, bâtiment communal mis à disposition de l'association par convention en date du 9 août 2003, soit versée à la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** d'encaisser le chèque d'un montant de 95 € émis par l'A.C.C.A. ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

DE_2021_041 – REVISION DES TARIFS – CANTINE SCOLAIRE 2021-2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs du service de la cantine scolaire, fixés par délibération n° DE_2019_027 en date du 23 juillet 2019, applicables au 20 août 2019 :

Prix du repas enfant :	2,75 €
Prix du repas adulte :	6,60 €

Il donne connaissance du résultat du bilan financier d'exploitation de ce service, basé sur l'année scolaire 2020 / 2021.

Afin d'atténuer le déficit, il propose de revoir à la hausse le tarif du repas enfant :

Prix du repas enfant :	2,85 €
Prix du repas adulte :	8,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire et **DIT** que les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 28 août 2021.

DE_2021_042 – REVISION DES TARIFS – GARDERIE PERISCOLAIRE 2021-2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs du service de garderie périscolaire, fixés par délibération n° DE_2020_052 en date du 29 juillet 2020, applicables au 20 août 2020.

Matin :	1,20 €
Soir :	1,60 €

Il donne connaissance du résultat du bilan financier d'exploitation de ce service, basé sur l'année scolaire 2020 / 2021 et propose de revoir à la hausse uniquement les tarifs de la garderie du soir :

Matin :	1,20 €
Soir :	1,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire et **DIT** que les nouveaux tarifs de la garderie périscolaire seront applicables à compter du 28 août 2021.

DE_2021_043 – LOTISSEMENT MAZIERES - VENTE D'UN LOT ET D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE A 1331

Monsieur le Maire présente le plan de division de la parcelle A 1331 sur laquelle les lots 5 et 6 ont été réservés par la commune. Il rappelle que par délibérations n° DE_2021_017 et DE_2021_018 du 22 mars 2021 le prix du m² a été fixé respectivement à 42 € pour la zone constructible et à 1 € pour la zone agricole.

Il présente la demande de Monsieur ANGELVY Philippe, désireux d'acquérir le lot n° 5 d'une contenance de 959 m² ainsi que 500 m² situés dans le prolongement de ce lot et classés en zone agricole.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** de céder le lot n° 5 sur la parcelle A 1331 d'une superficie de 959 m² à Monsieur ANGELVY Philippe pour un montant de 40.278,00 €,
- **ACCEPTE** de céder une partie de la parcelle A 1331 classée en zone A d'une superficie de 500 m² à Monsieur ANGELVY Philippe pour un montant de 500,00 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique aux frais de l'acquéreur en l'étude de Maître Christelle MASSON-BLANCOT, notaire à AURILLAC (Cantal).

DE_2021_044 – RENOVATION ENERGETIQUE SALLE MULTI-ACTIVITES - VALIDATION DE L'AVANT-PROJET ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° DE 2021-002 du 17 février 2021, le conseil municipal avait validé le principe du projet de rénovation énergétique de la salle multi-activités.

Le montant global des travaux avait été estimé à 451.184,40 €

Par délibération n° DE_2021_016 du 22 mars 2021, la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Emergence Architectures.

Monsieur le Maire présente l'avant-projet établi par ce cabinet pour un montant global estimatif de 457.540,00 € H.T :

Liste des lots	
LOT 01	Démolitions - Maçonnerie - VRD
LOT 02	Charpente-Couverture - Zinguerie
LOT 03	Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie
LOT 04	Menuiseries intérieures - Parquet
LOT 05	Plâtrerie - Flocage - Peinture - Plafonds suspendus
LOT 06	Carrelage - Faïence
LOT 07	Electricité
LOT 08	Plomberie - Sanitaires - Chauffage - Ventilation
LOT 09	Mobilier Cuisine - Equipement électroménager
LOT 10	Ravalement de Façades

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** l'avant projet de rénovation de la salle multi-activités,
- **RETIENT** le montant estimatif global de 457.540,00 €
- **AUTORISE** le maître d'œuvre à lancer la consultation dans le cadre de la procédure adaptée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

DE_2021_045 – MONUMENT AUX MORTS - RENOVATION ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire fait part au conseil de la nécessité de procéder à la rénovation du monument aux morts.

Il présente les différents devis reçus et propose de retenir la SARL GOUZE pour un montant de 3.125,00 € H.T.

Il propose de demander une subvention à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de 20 % du coût hors taxe dans la limite de 1.600 € ainsi qu'au souvenir français pour 20 % également.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le projet de rénovation du monument aux morts,
- **RETIENT** le devis de la SARL GOUZE à MURAT (Cantal) pour un montant de 3.125,00 € H.T.,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ONACVG de 20 % du coût hors taxe dans la limite de 1.600 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 20 % auprès du souvenir français,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à ce dossier.

DE_2021_046 – EGLISE DU BOURG - INSTALLATION D'UNE HORLOGE SUR LE FRONTON

Monsieur le Maire fait part au conseil du projet d'installation d'une horloge sur le fronton de l'église du bourg étudié par la commission travaux.

Il présente le devis établi par la société HONORÉ pour un montant de 3.775 € H.T.

Le Conseil Municipal, par 6 voix pour et 7 voix contre, après en avoir délibéré :

- **SE PRONONCE CONTRE** le projet d'installation d'une horloge sur le clocher de l'église du bourg.